

## **Enseignement secondaire**

L'enseignement de et en langue régionale a été particulièrement mis à mal au collège et au lycée sur les 5 dernières années. La réforme du lycée et du baccalauréat, en particulier, a eu des effets extrêmement néfastes qu'il paraît difficile de corriger sans la revoir en profondeur. Il est urgent, en tout état de cause, de procéder aux ajustements suivants :

- Retour de la possibilité de composer en langues régionales aux épreuves finales du baccalauréat
- Retour à une véritable valorisation du choix de l'option Langue Régionale au baccalauréat
- Possibilité de passer les épreuves des disciplines non-linguistiques du Brevet en langues régionales (Mathématiques, Histoire-Géographie, Sciences)
- Possibilité de présenter les langues régionales en LVA au baccalauréat
- Mise en application réelle de la circulaire de décembre 2021 prévoyant des heures spécifiques fléchées pour l'enseignement des langues régionales au collège et au lycée

Restructuration de l'enseignement bilingue au lycée afin de revenir à minima à une parité horaire

## **Enseignement primaire**

- Mise en place de conventions permettant l'élargissement de l'offre d'enseignement des langues régionales à tous les élèves d'un territoire, comme prévu par l'article 7 de la loi Molac, désormais inscrite dans le code de l'Éducation, article L. 312.11.2
- Création de parcours bilingues français-langues régionales permettant d'assurer une maîtrise équivalente du français et de la langue régionale, tel que décrit par la circulaire de décembre 2021

## **Formation des enseignants**

- prise en compte des langues régionales dans l'épreuve facultative de langues du concours de professeur des écoles modifié en 2022
- mise en place d'un véritable concours de recrutement de Professeurs des écoles spécifique aux langues régionales, où leur parité avec le français serait véritablement prise en compte
- création de parcours identiques pour les concours du second degré CAPES/ CAFEP avec la mise en place d'un CAPES/ CAFEP prenant en compte la spécificité de l'enseignement bilingue
- augmentation des postes aux CAPES et CAFEP – langues régionales ainsi qu'à l'agrégation des langues de France
- ouverture, chaque année, de sessions de CAPES-CAFEP interne donnant aux nombreux enseignants contractuels des perspectives de titularisation



## Propositions div yezh Breizh (dyBzh)

Nos propositions apportant tellement de modifications que le document devenait illisible, nous vous proposons donc une version ci-dessous :

L'enseignement de et en langue régionale a été particulièrement mis à mal sur les 5 dernières années. Les réformes successives du collège, du lycée et du baccalauréat, notamment, ont eu des effets extrêmement néfastes qu'il paraît difficile de corriger sans les revoir en profondeur. Il est urgent, en tout état de cause, de procéder aux ajustements suivants :

### Ø Enseignement **OPTIONNEL** des Langues Régionales

- **Sécuriser** l'accès, la mise en place, le développement et la pérennité de l'enseignement optionnel **permettant l'élargissement de l'offre** d'enseignement des langues régionales à tous les élèves d'un territoire ,
- **Anticiper les perspectives des besoins en personnel enseignant formé** afin d'assurer les besoins existants et la mise en œuvre de la généralisation de l'enseignement des langues régionales, inscrite dans la « loi Molac » de Mai 2021
- une **dotation spécifique** hors DGH pour l'ensemble des niveaux de collège et de lycée

### Ø Enseignement **BILINGUE** en Langues Régionales

- **Garantir la parité des enseignements** en langues française et régionale [JC3]
- **développer et structurer l'offre de proximité** en primaire et secondaire [JC4]
- **Diversifier le public des lycéen.nes bilingues** [JC5]
- **Redonner la possibilité de présenter LVB langue régionale au baccalauréat** dès lors que l'établissement ne propose pas de cours de langue régionale [JC6] ,.
- **Faciliter et sécuriser l'accès** et le parcours des élèves bilingues à chaque étape et sans concurrence [JC7]
- **Adapter la réforme du lycée au dispositif bilingue** qui comprend 3 LV, DNL sport, sciences en langues régionales dans le socle commun, EDS en langues régionales, notamment Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- **Créer un enseignement de spécialité** (LLCER) langues régionales-langues vivantes étrangères [JC8]
- **La reconnaissance d'un STATUT pour le parcours bilingue** français – langues régionales à l'instar des sections européennes et internationales [JC9]

- **Former plus de personnel enseignant bilingue** que de besoins estimés [JC10] afin d'assurer les besoins existants et la mise en œuvre d'un développement à la hauteur de la demande sociale croissante même dans les territoires en baisse de population
- **une dotation spécifique 1er degré** afin de faciliter la gestion académique et départementale des cartes scolaires sans concurrence du monolingue [JC11]
- **une dotation spécifique 2nd degré** pour développer les filières et assurer la parité des enseignements en langues française et régionale

## Ø **FORMATION** des enseignants

- prise en compte des langues régionales dans l'épreuve facultative de langues du concours de professeur des écoles modifié en 2022 et l'intégration d'un module langues et cultures régionales dans les maquettes de formation du Master MEEF (hors parcours bilingue)
- la création de parcours MEEF PE bilingues français-langues régionales où les langues régionales seront à minima à parité horaire dans la formation des futurs enseignants en langues régionales.
- mise en place d'un véritable concours de recrutement de Professeurs des écoles spécifique aux langues régionales, où leur parité avec le français serait véritablement prise en compte
- ouverture d'une liste complémentaire aux concours d'enseignants
- création de parcours identiques pour les concours du second degré CAPES/ CAFEP avec la mise en place d'un CAPES/ CAFEP prenant en compte la spécificité de l'enseignement bilingue, ouvrir la liste des valences à d'autres Disciplines Non Linguistiques que Histoire Géo, Mathématiques, LVE, Lettres dans les domaines suivants : SVT, EPS, Physique - Chimie, Numérique / informatique, Éducation musicale, Arts plastiques, SES, création d'un CAPES/CAFEP monovalent en langues régionales pour les territoires en faisant la demande
- augmentation des postes aux CAPES et CAFEP – langues régionales ainsi qu'à l'agrégation des langues de France

- ouverture, chaque année, de sessions de CAPES-CAFEP interne donnant aux nombreux enseignants contractuels des perspectives de titularisation
- mise en place d'une enveloppe budgétaire spécifique pour une formation continue d'enseignants du 1er et 2nd degré (stages longs de 9 mois) souhaitant se former dans une langue régionale en vue d'enseigner la langue régionale ou une DNL (2nd degré) dans une langue régionale (l'enveloppe salariale des remplaçants devra être également prise en compte dans ce budget spécifique)
- Mise en place de modules de formation continue de langue régionale (env 80 h) pour les enseignants dits monolingues des régions ayant signé une convention avec l'Etat pour l'enseignement de ces langues dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées (art 7 de la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion) Repenser la maquette du CAPES bivalent qui correspond à l'enseignement optionnel

## Ø INFORMATION - COMMUNICATION

- **Apporter une visibilité de l'offre** de l'enseignement des langues régionales (option) et en langues régionales (parcours bilingue) dans tous les supports administratifs (dossier d'inscription) et de communication (site académique, DSDEN, site des établissements).
- **Informers les parents d'élèves et le personnel de l'éducation nationale** sur les possibilités d'accès à l'enseignement des langues régionales (option) et en langues régionales (bilingue) et sur l'offre et la structuration des parcours sur chaque territoire où les langues régionales sont enseignées
- **Remédier à l'absence d'information** vers les familles concernées pour les informer à chacune des différentes étapes du parcours [JC12]